



Exoneration taxe fonciere

Par **louisiane2**, le **29/01/2018 à 11:11**

Bonjour,
Une personne qui a plus de 75 ans et ne dépasse pas le plafond de ressources requis, peut-elle être exonérée dans le cas où elle héberge gratuitement une personne qui a un revenu ?
Merci par avance.

Par **chaber**, le **29/01/2018 à 12:04**

bonjour
Le bénéficiaire doit vivre seul, ou avec son conjoint, ou avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu, ou avec des personnes titulaires de la même allocation ou avec des personnes respectant la limite de RFR de l'art. 1417 -I du CGI
<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/exonerations-et-degrevements>